



## RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PREAVIS 03/2013: Comptes communaux 2012

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

Ont été convoqués à la séance de présentation du 22 avril 2013:

Bureau du Conseil : M. Ch. Dupertuis, Président  
M. M. Markides  
M. A. Roth  
Mme P. Salathé  
M. J.-M. Mayor, Secrétaire

Municipalité: M. G. Muheim, Syndic  
M. D. Delaplace  
Mme Ch. Dupertuis  
M. Ph. Michelet  
Mme C. Schiesser

Boursier communal : M. S. Ruby

Commission de gestion: M. J.-P. Chapalay, Président  
Mme M. De Watteville  
Mme V. Rodondi  
M. Ch. Marrel  
*M. F. Zürcher*

*Excusé*

Commission des finances : M. J.-P. Bolay, Président  
Mme L. Boujon  
M. M. Henchoz  
Mme C. Juillerat  
M. J.-M. Pasche

---

### PREAMBULE

Se conformant au mandat fixé par l'article 45 du règlement du Conseil communal, la Commission des finances a procédé au contrôle des comptes de l'exercice 2012.

A cet effet, les documents suivants lui ont été présentés:

- Comptes de fonctionnement 2012 et balance des comptes 2012
- Commentaires sur les comptes de fonctionnement 2012
- Rapport de gestion 2012 et annexes
- Tableau des emprunts au 31.12.2012 (selon comptes de fonctionnement et bilan)
- Etat des crédits accordés par le Conseil communal (état au 31.12.12) selon préavis.



Ces documents ont été commentés à la Commission des finances et à la Commission de gestion par la Municipalité lors de la séance de présentation.

La Commission des finances, forte des explications et réponses obtenues lors de la séance précitée et après avoir pris connaissance du préavis 03/2013, a mené à bien son contrôle lors de plusieurs séances de travail.

### **Questions orales / écrites**

Les Commissions des finances et de gestion se sont retrouvées avec la Municipalité pour les traditionnelles questions orales le 6 mai 2013.

Les questions posées l'ont été principalement dans un but de clarification et de compréhension de certains textes, chiffres ou commentaires. Les réponses reçues aux nombreuses questions de notre commission ont apporté la clarté souhaitée.

Aucune question écrite n'a été formulée.

### **CONTROLES ET SONDAGES**

Comme de coutume, en plus des comptes de fonctionnement et du Bilan, la Commission des finances a choisi plusieurs thèmes d'examen dont les commentaires figurent ci-après.

Notre boursier communal, M. Ruby, a mis spontanément à notre disposition toutes les pièces comptables permettant nos contrôles. Nous tenons à le remercier ici pour l'excellence de son travail, la clarté du classement des documents et pour sa grande serviabilité.

### **Comptes de fonctionnement 2012**

Même si, comme à Belmont, la gestion financière est menée avec sérieux et intelligence, elle n'est pas exempte de surprises, que celles-ci soient bonnes ou mauvaises. Rappelons-nous : le budget 2011 prévoyait un excédent de revenus de CHF 167'940.-- ; or les comptes de fonctionnement 2011 se soldèrent par un déficit de CHF 124'348.06, soit largement de quoi faire froncer les sourcils à nos édiles et aux Cancoires en général. Et voilà que cette morosité est cette fois éclairée par un rayon de soleil : élaboré avec circonspection, le budget 2012 prévoyait un déficit de CHF 151'830.--, alors que l'exercice 2012 s'achève par un excédent de recettes de CHF 430'004.46. Après divers amortissements supplémentaires et dotations aux fonds de réserve et de renouvellement (Cf. page 3 du préavis), l'excédent 2012 atteint CHF 76'764.46. Comment expliquer ce petit miracle ?

Au niveau des **charges**, on se plaît à souligner que la Municipalité sait faire preuve de la rigueur voulue dans les domaines où elle est en mesure de maîtriser elle-même les dépenses ; c'est ainsi que les dépenses courantes ont diminué de CHF 94'128.70, soit de 0,54% par rapport au budget ; cette diminution se manifeste notamment en ce qui concerne le **centre par nature 31** (-10,13% par rapport au budget), où la Municipalité s'est efforcée non sans succès de ne consentir que les dépenses nécessaires, voie dans laquelle elle est vivement encouragée à persévérer. Ce constat en soi réjouissant ne doit cependant pas faire oublier que, pour Belmont comme pour d'autres communes, la part des **charges non maîtrisables**, à savoir celles qui émanent du canton ou de notre participation aux charges d'autres communes ou associations de communes, est en constante augmentation ; pour Belmont, elle atteint **46.59% des charges épurées en 2012**, contre 45.54% en 2011 et 39.57% en 2010. Soulignons encore que, comme d'habitude (hélas !), nous ne connaissons pas encore le montant définitif de notre participation à la facture sociale de l'Etat de Vaud. Le chiffre provisoire de



CHF 3'125'071.-- n'incite pas à l'optimisme si l'on se souvient que le montant correspondant atteignait CHF 2'820'968.-- en 2011. Il nous amène plutôt à méditer sur les difficultés que rencontrent de ce fait les communes pour établir des prévisions budgétaires fiables.

Au chapitre des **revenus**, les comptes 2012 révèlent, par rapport au budget 2012, une diminution du produit des impôts, notamment au niveau des impôts sur le revenu (-12.09%) et sur la fortune (-5.06%). La tendance globale est à la baisse même si de bonnes surprises peuvent être constatées du côté de l'impôt à la source (+208.39%), de l'impôt sur les successions et donations (+147.93%) et de la part à l'impôt sur les gains immobiliers (+9.79%). Il en découle que les recettes fiscales brutes atteignent CHF 13'676'863.06 alors qu'elles avaient été budgétées à CHF 13'920'400.--.

Avant de vouloir porter une appréciation définitive sur ces chiffres ou de vouloir constater formellement une tendance, il faut se souvenir que

- la répartition du produit des impôts sur le revenu et la fortune n'est que **provisoire** et peut, de ce fait, différer fortement de la répartition réelle qui ne sera connue qu'ultérieurement
- l'évolution des recettes fiscales est aussi influencée par les impôts dits « aléatoires », dont les rendements actuels sont favorables, mais dont on ne peut évidemment prévoir les rentrées futures.

Par ailleurs, la Commission des finances constate

- que la marge d'autofinancement a augmenté par rapport à 2011, passant de CHF 1'078'680 à CHF 2'174'945 ; il est toutefois évident qu'en raison des lourds investissements effectués en 2012, il s'est révélé indispensable de recourir massivement à l'emprunt, notamment pour couvrir les besoins de liquidités créés par les gros chantiers en cours (collège 3ème étape, Auberge communale, maison Pasche). Cela a entraîné une forte augmentation de l'endettement net de notre commune, qui s'est accru de CHF 4'548'499.-- durant l'exercice 2012, pour atteindre CHF 16'904'227.-- au 31.12.2012 ;
- que le coût des emprunts est en légère augmentation bien que la situation régnant en matière de taux d'intérêts demeure favorable ; il a en effet passé de CHF 417'411.-- en 2011 à CHF 473'013.-- pour l'exercice 2012 ;
- que l'endettement net par habitant atteint à fin 2012 le montant préoccupant de CHF 4'856.--, qui se situe bien au-delà du montant de CHF 4'000.-- qui est depuis longtemps considéré, tant par la Municipalité que par notre Commission, comme une limite supérieure à ne pas franchir.

### **Examen du Bilan (par sondage)**

La répartition dans les différents postes, comme à l'habitude, est parfaitement correcte et les montants concordent. Les balances sont justes et le montant du capital également.

### **Examen du compte de caisse**

Comme de coutume, l'examen de ce compte fait apparaître un grand nombre d'opérations résultant du règlement de factures au guichet par les citoyens de la Commune et les employés communaux (achats de vin, paiements d'émoluments divers, remboursements de débours et de taxes diverses, etc.)

Environ 380 opérations ont été dénombrées, soit quelques 80 de moins que l'année dernière. Toutes les opérations contrôlées sont soigneusement répertoriées et parfaitement documentées.



Nous avons également pu constater que le solde en caisse n'a jamais dépassé la somme de CHF 34'000.--, montant inférieur à la somme assurée de CHF 50'000.-- couvrant le risque de vol ou de destruction.

Depuis plusieurs années, la Commission des finances enjoint l'administration à rationaliser autant que faire se peut les remboursements de petits frais, afin d'alléger son travail et celui de ses collaborateurs. La diminution de 17% du nombre d'écritures va dans la bonne direction.

### **Examen du compte de chèques postal (CCP)**

Le contrôle du CCP, qui enregistre la quasi-totalité des opérations comptables générées par le ménage communal, démontre une parfaite maîtrise de la situation par le boursier et son équipe.

Au 1.1.2012, le solde créditeur était de CHF 946'000.--; au 31.12.2012, il s'établissait à un niveau très légèrement supérieur soit à CHF 968'000.--. Cette apparente stabilité cache en réalité des fluctuations très importantes du solde en compte qui a évolué entre - CHF 64'000.-- et + CHF 3'600'000.--. Le mouvement total avoisine CHF 28 millions au débit et CHF 27 millions au crédit. Pas moins de 28 classeurs fédéraux contenant chacun 100 pièces comptables ont été nécessaires pour contenir les justificatifs de toutes les opérations comptables.

C'est dire une nouvelle fois l'ampleur du travail réalisé et la surveillance constante indispensable pour assurer une trésorerie adaptée aux besoins du ménage communal. Pour ce faire, deux avances à terme fixe ont dû être contractées auprès de Postfinance, à des taux « plancher » n'ayant pas dépassé 0,5% ! Il a également fallu recourir à des emprunts à long terme.

### **Etat des emprunts au 31.12.2012**

Au passif du bilan, les dettes à court, moyen et long terme totalisent une somme de CHF 24'500'000.--, en augmentation de CHF 6'500'000.-- d'une année sur l'autre. En 2011, ce même endettement avait légèrement augmenté de CHF 17'500'000.-- à CHF 18'000'000.--.

Les trois gros chantiers que constituent la réhabilitation de l'Auberge communale (terminée en 2012), la rénovation de la Maison Pasche et la construction du collège 3<sup>ème</sup> étape (en cours) sont à l'origine de ces besoins de fonds inhabituels.

Deux emprunts totalisant CHF 3 millions ont été remboursés en 2012. Il s'agissait d'emprunts d'une durée de 3 ans dont le taux débiteur moyen était de 1.325%. Trois nouveaux emprunts à long et très long terme ont été contractés pour un montant de CHF 11 millions auprès de Postfinance, Credit Suisse et les Retraites Populaires. Le taux moyen de ces trois nouveaux emprunts est de 2,25%. Considérant leurs durées de 10, 20 et 30 ans, nous jugeons ces taux particulièrement avantageux. La Commission des finances salue également la décision d'avoir opté pour des emprunts à très long terme. Premièrement, les conditions du marché des capitaux offrent des taux historiquement très bas dont il convenait de tirer profit. Deuxièmement, ces emprunts financent des investissements qui vont également s'amortir sur une longue durée (30 ans). Enfin, la structure globale des échéances de notre endettement s'en trouve sensiblement améliorée et garantit ainsi une meilleure stabilité des charges d'intérêt.

Soulignons néanmoins que la charge d'intérêts annuelle supplémentaire due à l'augmentation de l'endettement s'alourdira de CHF 248'000.-- ! Et nous ne sommes qu'à mi-parcours du chemin car l'endettement va poursuivre son ascension jusqu'à l'achèvement des travaux de la maison Pasche et du collège 3<sup>ème</sup> étape.



Sur la base de l'état des emprunts au 31.12.2012, le taux moyen de notre endettement s'établit à 2.55%. Pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, la baisse de ce taux marque une pause. Pour mémoire, il était de 3,65% en 2007, 3.309% en 2008, 2.63% en 2009, 2.4% en 2010 et 2.52% en 2011. Néanmoins, au vu de l'allongement sensible des échéances moyennes, ce taux, bien qu'en très légère progression, reste particulièrement avantageux.

Comme déjà mentionné, la dette moyenne par habitant remonte à CHF 4856.--, après avoir touché un plus bas en 2007 à CHF 3378.--. Il se pourrait même qu'elle dépasse les CHF 6'000.-- dans les deux ans à venir, sans d'ailleurs que la limite accordée par le Conseil à la Municipalité en 2011 (préavis 10/2011) de contracter des emprunts pour CHF 17 millions soit dépassée. Même si cette perspective ne réjouit pas la Commission des finances, rappelons que cette progression est inéluctable dans la mesure où les investissements ne peuvent être lissés sur plusieurs années mais viennent au contraire impacter la trésorerie lorsqu'ils sont réalisés. Par contre, les amortissements permettent, eux, d'échelonner de manière progressive les charges sur les comptes annuels. Lorsque les chantiers du collège 3<sup>ème</sup> étape et de la maison Pasche seront terminés, il s'agira impérativement de marquer une pause pour ramener cet endettement à environ CHF 4'000.-- par habitant.

### **Vacations du Conseil et commissions**

Selon une habitude maintenant bien établie, nous avons opéré un contrôle des documents reçus et élaborés par le Secrétariat du bureau du Conseil et ceci amène les commentaires suivants :

- Tous les documents relatifs aux vacations et séances du Conseil sont classés de façon méthodique, ce qui en facilite grandement la lisibilité. Nous tenons à souligner la clarté de la tenue des comptes.
- Le document « Liste de présence aux séances » est maintenant utilisé de façon régulière par la grande majorité des commissions nommées par le Conseil. Certaines commissions permanentes ont opté pour un document créé spécifiquement et adapté à leurs besoins, l'essentiel étant que les informations soient claires et compréhensibles.

L'examen des différentes pièces mises à notre disposition nous suggère les améliorations suivantes, selon discussion avec M. Mayor, Secrétaire du bureau du Conseil :

- Insérer sur la « fiche vacations » utilisée pour le dépouillement lors de votations les mentions suivantes :
  - Heure début séance .....
  - Heure fin séance .....
  - Total heures pour décompte .....
- Créer un fichier Excel (sur modèle de celui existant pour les vacations par préavis) nommé « Vacances spéciales hors préavis » avec des colonnes allant de 1 à ...., chaque colonne correspondant à une pièce justificative numérotée s'y rapportant. Ce mode de faire clarifiera le document remis au boursier pour paiement.
- Bien différencier les prestations entrant dans les comptes de la Commune (suivies par Mme Gaillard) de celles entrant dans les comptes du Conseil (suivies par M. Mayor).

Nous tenons à remercier notre ancienne Secrétaire du bureau du Conseil, Mme Isabelle Gaillard, pour l'excellence du travail fourni et l'amélioration constante apportée au



dossier des comptes en collaboration avec la Commission des finances. La voie est ainsi toute tracée pour le nouveau Secrétaire, M. J.-M. Mayor.

Et « last but not least », nos remerciements vont aussi à tous les conseillères et conseillers pour la clarté des documents fournis.

### **Vacations de la Municipalité**

Les documents ayant trait aux vacations de notre Municipalité ont été contrôlés par sondage. Les propositions émises l'an passé à notre boursier concernant la traçabilité de certains documents ont été mises en œuvre avec succès.

Lors d'un entretien avec notre boursier, nous avons pu nous convaincre du sérieux de la tenue des comptes et chacune de nos questions a reçu une réponse appropriée. Comme de la discussion jaillit la lumière, nous avons suggéré à notre boursier quelques améliorations permettant une lecture plus synthétique des pièces.

Les pièces donnant lieu à des paiements par la bourse sont toutes visées par le Syndic.

Toutes les pièces sont classées de manière ordonnée, ce qui facilite les contrôles.

Nous remercions la Municipalité du soin qu'elle met à remplir les documents nécessaires à une bonne ventilation des coûts, sachant que cela n'est pas forcément la partie la plus attractive du mandat!

### **Contrôles par pointage de différentes pièces comptables**

Comme chaque année, la Commission des finances a effectué différents pointages des factures reçues par notre administration communale.

Nos contrôles n'ont rien révélé de particulier. Nous tenons à relever l'ordre qui est maintenu dans les pièces, ce qui facilite grandement les éventuelles recherches.

### **Reprise de la vérification du préavis 07/2011 – Temple St. Martin : demande de crédit pour le changement des radiateurs et d'un crédit extrabudgétaire pour l'installation d'une ouverture programmée**

Un crédit total de CHF 38'800.-- a été accordé en 2011 dans le cadre de ce préavis et sa vérification repoussée au contrôle des comptes 2012 vu qu'aucune dépense n'avait été faite en 2011.

Lors de l'examen du compte 9281.12 «Fond de rénovation de l'église», nous avons constaté qu'un montant de CHF 27'966.15 a été utilisé pour les travaux (chauffage). Le préavis sera bouclé en principe en 2013, après la mise en place des serrures automatiques.

### **Reprise de la vérification du préavis 02/2011- Demande de crédit pour le réaménagement de la Route de la Louche – 3ème étape – Tronçon intermédiaire**

Un crédit total de CHF 2'320'000.-- a été accordé en 2011 dans le cadre de ce préavis pour financer les travaux et, pour rappel, lors du contrôle des comptes 2011, un montant total de CHF 645'643.67 restait à disposition pour permettre le bouclage des travaux sans dépassement.



Lors de l'examen du compte 9170.43 « 3<sup>ème</sup> étape PA Louche-Combe 13/09 », nous avons constaté qu'en 2012, les dépenses s'élevaient à CHF 247'894.--.

A ce jour, dans l'attente des décomptes finaux, le montant des dépenses total s'élève à CHF 1'950'958.-- et le bouclage devrait se faire cette année, sans dépassement.

**Vérification du préavis 02/2012 – Bâtiment de l'Auberge communale : demande de crédit de rénovation et de transformation**

Un crédit total de CHF 2'000'000.-- a été accordé dans le cadre de ce préavis pour financer les travaux.

Lors de l'examen du compte 9170.76 « Auberge communale - Transformation » nous avons constaté que les dépenses jusqu'au 31.12.2012 s'élevaient à CHF 1'638'014.60. Les décomptes finaux sont également en attente et le bouclage devrait se faire en 2013.

Nous avons également, et ceci grâce aux documents de suivi de chantier mis à disposition par le service technique et par le boursier, pu vérifier que la répartition des coûts des travaux par objet proposée sous point 11 du préavis a été respectée avec quelques variations négligeables.

Les amortissements obligatoires n'ont pas encore débuté.

**Vérification du préavis 03/2012 – Extension du collège 3<sup>ème</sup> étape : demande de crédit de construction**

Un crédit total de CHF 14'900'000.-- a été accordé dans le cadre de ce préavis pour financer les travaux.

Lors du contrôle du compte 9170.42 « Centre scol. 3<sup>ème</sup> étape », nous avons pu constater que les dépenses 2012 s'élèvent à CHF 1'918'960.25, ce qui porte les dépenses totales au 31.12.2012 à CHF 3'003'379.20.

Le suivi financier est assuré quotidiennement par l'administration communale (bourse), ce qui devrait permettre d'anticiper toute surprise de dépassement.

L'amortissement obligatoire se fait comme prévu par le biais du compte 352.3310.00 « Amortissement du centre scolaire » avec un montant annuel de CHF 153'000.--.

**Vérification du préavis 06/2012 – Transport Lausannois : création de la ligne 49**

Un crédit total de CHF 50'000.-- a été accordé dans le cadre de ce préavis pour financer les travaux d'aménagement pour la ligne de bus tl 49.

Lors du contrôle du compte 9170.85 « TL Ligne 49 – Aménagements routiers », nous avons pu constater que les dépenses 2012 s'élèvent à CHF 48'908.--.

En principe, toutes les factures ont été comptabilisées et aucune autre dépense n'est prévue. En conséquence, le bouclage devra se faire avec ce montant, sans dépassement.

Les amortissements n'ont pas encore débuté.



## **RAPPORT DE LA FIDUCIAIRE**

Le rapport nous est parvenu début mai 2013, ce qui nous a permis d'en prendre connaissance dans le cadre du contrôle des comptes.

Ce rapport atteste que:

- les contrôles ont été conduits en conformité avec les directives du 1er janvier 2004, complétées le 10 septembre 2008, pour l'organe de révision édictées par le Département des institutions et des relations extérieures,
- les comptes sont tenus avec soin et exactitude, tous les documents comptables sont classés numériquement, ce qui facilite les recherches,
- l'organisation du travail de notre boursier, l'enregistrement et l'établissement des divers documents, pièces justificatives, n'appelle pas d'observations particulières,
- toute la documentation nécessaire aux contrôles de la fiduciaire a été spontanément produite par notre boursier,
- le bilan de notre commune arrêté au 31 décembre 2012 ainsi que les comptes de fonctionnement résultent bien de la comptabilité; ils sont établis conformément aux prescriptions légales en la matière.

### **Remarques**

Du rapport de la fiduciaire Fidinter, nous relevons les points suivants:

- Au 31.12.2012, le fonds de réserve pour débiteurs douteux s'élève à CHF 400'000.-- (compte 9282.14). Une dissolution de CHF 136'525.50 a été faite durant l'exercice 2012 par le crédit du compte de revenu 201.4800.00. Le fonds de réserve couvre largement le risque réel de perte sur les créances ouvertes au 31.12.2012.  
La Commune de Belmont provisionne dans ses comptes le 50% du montant provenant du « calcul de l'évaluation des risques des débiteurs personnes physiques et morales » établi par l'Administration cantonale des impôts (ACI).
- ReCom : le solde du compte courant débiteur ReCom (compte 9115.02) s'élève au 31.12.2012 à CHF 551'732.79. Ce montant a été confirmé par le service comptable de REcom. Un intérêt de CHF 3'024.75 a été crédité à la Bourse. L'exercice comptable 2012 enregistre les recettes pour la période s'étendant du 01.12.2011 au 30.11.2012, soit une exploitation sur 12 mois.  
Aucune écriture transitoire pour couvrir la période du mois de décembre n'est enregistrée.
- Le compte capital (compte 9290.01) a enregistré l'attribution de l'excédent de revenus de l'exercice 2012 de CHF 76'764.46 et s'élève au 31 décembre 2012 à CHF 959'505.63.
- La valeur hors bilan\* du réseau électrique est de CHF 4'568'948.35 (2011 = CHF 4'707'401.30) et celle de l'éclairage public est de CHF 860'830.40 (2011 = CHF 886'916.20).  
\* Cette valeur hors bilan interprète la loi sur l'approvisionnement électrique (LApEI), article 13, et est diminuée de 20 %.
- Une révision intermédiaire par la fiduciaire a eu lieu courant 2012.

La fiduciaire ne fait aucune remarque quant à des modifications ou améliorations à apporter pour les comptes 2013. Exercice à nouveau réussi !



La fiduciaire Fidinter – par les signatures de MM. M. Despont et F. Guerry - donne un préavis favorable à l'approbation des comptes de l'exercice 2012 tels qu'ils sont présentés au Conseil communal de Belmont, sous réserve des conclusions du rapport établi par la Commission des finances.

### REFLEXIONS

Les considérations qui précèdent doivent à nos yeux conduire à une appréciation réaliste de la situation et de l'évolution future : d'un côté, nous sommes en présence de résultats meilleurs que prévus et la Municipalité a administré une nouvelle preuve de sa capacité de bien maîtriser les dépenses sur lesquelles elle est en mesure d'exercer une influence ; de l'autre cependant, nous sommes confrontés à un endettement toujours plus lourd qui pourrait s'aggraver encore si les taux d'intérêts venaient à augmenter, ce que l'on ne saurait exclure ad aeternum ; en outre nous continuerons de toute manière à subir les incertitudes découlant des nombreux engagements financiers qui échappent de plus en plus, en tout ou en partie, à notre influence.

Dans un tel contexte, on ne peut que soutenir la Municipalité lorsqu'elle affirme dans ses commentaires « qu'il est essentiel de rester attentifs et de continuer d'appliquer une gestion rigoureuse des dépenses de notre commune ». Nous précisons que, selon nous, cette rigueur doit se manifester plus particulièrement au niveau des investissements.

### CONCLUSIONS

La Commission des finances unanime se rallie aux conclusions du

**Préavis no 03/2013 « Comptes 2012 »**

et vous recommande :

- de l'adopter tel que présenté, ainsi que les conclusions en page 15,
- d'accepter les comptes communaux de l'exercice 2012 tels que présentés,
- de donner décharge à la Municipalité de Belmont-sur-Lausanne pour sa gestion financière de l'exercice sous revue,
- de relever la Commission des finances du mandat concernant les comptes de l'exercice 2012.

Fait à Belmont-sur-Lausanne, le 29 mai 2013.

Jean-Pierre BOLAY  
Président

---

Lucienne BOUJON

---

Michel HENCHOZ

---

Christine JUILLERAT

---

Jean-Marc PASCHE

---